

2015-06-05

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Analyse de la politique d'assainissement des finances publiques belges

(Article pour la Revue économique du mois de juin 2015)

La crise financière et la récession économique qui en a découlé ont, comme cela a d'ailleurs été le cas dans la plupart des autres pays avancés, fait grimper le déficit et la dette des pouvoirs publics belges. Ces derniers ont réagi et élaboré une stratégie de retour à une situation financière soutenable, en résorbant leur déficit budgétaire et en cherchant à faire reculer une nouvelle fois leur taux d'endettement.

L'article compare la consolidation budgétaire actuellement menée en Belgique avec celle de deux autres périodes de consolidation : une première dans les années 1980 et une seconde dans les années 1990.

La première période, qui a démarré en 1982 pour s'achever en 1987, s'est caractérisée à son entame par une récession ainsi que par la présence de déséquilibres significatifs dans l'économie belge, parmi lesquels un important besoin de financement des administrations publiques. L'assainissement rigoureux auquel il a été procédé à l'époque a reposé sur une réduction substantielle des dépenses et sur un relèvement limité des recettes.

La deuxième période, qui s'est étendue de 1993 à 1998, a également commencé par une récession. La consolidation opérée au cours de cette période a principalement été basée sur une augmentation des recettes, mais elle s'est également fondée sur une diminution des charges d'intérêts, aidée aussi par une politique volontariste de compression du taux d'endettement.

La troisième période d'assainissement s'est inscrite dans le sillage de la crise économique et financière et a débuté en 2011. Au départ, les recettes se sont accrues mais, à partir de 2015, l'accent a été placé sur la restriction des dépenses. Par ailleurs, les charges d'intérêts ont continué de se replier grâce à la baisse des taux.

L'analyse de la politique d'assainissement menée depuis le début des années 1980 montre que les consolidations budgétaires ont toujours été amorcées en période de basse conjoncture. De même, les consolidations se sont chaque fois accompagnées de réformes structurelles. Ainsi, la compétitivité a été rétablie et l'emploi stimulé. Une grande attention a également été accordée à la soutenabilité financière de la protection sociale, notamment par l'adoption de réformes des pensions.

S'agissant de la période de consolidation actuelle, l'important effort d'assainissement en cours demeure relativement modeste par rapport à ceux fournis lors des deux périodes d'assainissement précédentes. La consolidation budgétaire doit aujourd'hui toutefois s'effectuer dans des conditions plus difficiles, compte tenu de la faiblesse de la croissance potentielle, de la pression fiscale et parafiscale élevée, du bas niveau des investissements publics et de la hausse des coûts liés au vieillissement. Dans le cadre de la consolidation en cours, des mesures complémentaires doivent encore être prises afin de renouer avec un équilibre budgétaire structurel.